



Reprise du travail apres deux mois d'arret accident de travail

Par **mAGALEX57**, le **25/01/2018 à 19:36**

Bonjour, rn je viens de déposer ma dernière prolongation de travail qui au totale fait deux mois d'arrêt) je dois reprendre le travail a temps partielle thérapeutique demain .rnMa directrice viens de prendre rendez-vous a la médecine du travail .rnvoici mes questions rn1) qui paye les jours ou je reste a attendre chez moi mon rendez-vous du medecins du travail ?rn2) combien de temps maximale avant d'avoir un rendez-vous ?rn3) qui decide de mes horaires de travail ? rn) est-ce que je peut être licencié ?rnmerci

Par **morobar**, le **25/01/2018 à 19:41**

Bonjour,rna) si vous avez avisé assez tôt l'entreprise, l'examen peut avoir lieu le jour de la reprise.rnb) la visite doit avoir obligatoirement lieu dans les 8 jours de la reprise.rnc) c'est toujours l'employeur qui décide des horaires et des planning.rnd) tout le monde peut être licencié, même Donald TRUMP.rnIl faut préciser les motifs de votre crainte à ce sujet.

Par **mAGALEX57**, le **25/01/2018 à 19:45**

je suis en guerre avec mon employeur ma reprise sera difficile et je sens que le licenciement me pend au nez pour n'importe quoirnqui paye les jours ou je reste a attendre chez moi mon rendez-vous du medecins du travail ? car si le rendez-vous et au 8ème jours qui paye les 7 autres

Par **morobar**, le **26/01/2018** à **10:05**

Un peu de lecture pour vous éclairer sur vos croyances:rn<http://www.cabinet-avocats-langlet.fr/avocat-droit-du-travail-et-vous/contrat-de-travail/visite-medicale-de-reprise-si-l-employeur-ne-l-organise-pas-malgre-la-demande-du-salarie-il-devra-payer-ba2222.html>

Par **mAGALEX57**, le **26/01/2018** à **20:02**

merci Morobar mais dis moi un employeur peu imposer des conges a une personne qui et en mi-temps therapeutique ?

Par **morobar**, le **27/01/2018** à **09:00**

C'est toujours l'employeur qui organise les départs en congés payés.rnCertes ce droit est encadré, mais reste une prérogative de ce chef d'entreprise.rnAlors oui il peut imposer des congés y compris 4 semaines au mois de septembre ou octobre.